

N o u v e l l e s é r i e

CAHIERS DE LA SÉCURITÉ

n°2



La violence des mineurs à l'étranger

Surveiller, prévenir, punir

**Les mineurs
et les comportements violents**

Hooligan : un mutant ?

**La violence des mineurs
au Brésil, au Japon, en Italie
et dans les pays nordiques**

Violences politiques et diasporas



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ETUDES DE SÉCURITÉ

octobre-décembre 2007

La violence des mineurs au Japon : la délinquance dans une société d'opulence

Chikao URANAKA



© RF242775/LD/© image100/Corbis

La violence des mineurs est au cœur du débat public et des réflexions des médias japonais. D'un côté, le sentiment d'insécurité né de cette violence, notamment scolaire, augmente, de l'autre, les statistiques font apparaître des formes de violence d'une gravité sans précédent. Et cela, alors que toutes les infractions pénales sont globalement en baisse.

Cet article va étudier ces manifestations, anciennes et surtout nouvelles, de la délinquance au Japon et tenter de penser l'arrière-plan social, économique et culturel qui les explique.

Youth Violence in Japan: Crime in a Rich Society

Youth violence is a central concern in the Japanese public and media debates. On the one hand, the fear of crime resulting from this type of violence, especially at school, is increasing. At the same time, statistics show that forms of violence of unprecedented seriousness are emerging, even while criminal offences as a whole are decreasing. In addition to the older forms of crime, Japan is also experiencing new forms which are analyzed against the background of social, economic and cultural determinants.



Chikao Uranaka

est diplômé de l'université de Yamanashi au Japon et titulaire du DEA de science politique de l'université des sciences sociales de Toulouse. Chercheur au Centre d'études et de recherches sur la police (CERP) de l'IEP de Toulouse, il achève une thèse sur la police au Japon. Il est membre de l'Association d'étude des sciences de la sécurité au Japon (*Association for the Study of Security Science in Japan*). Il a participé à l'ouvrage collectif : *Questions de sécurité, sociétalisation des réponses, globalisation des menaces*, Dieu(F.), (dir.), 2006, Paris, L'Harmattan.

Il faut préciser ce que recouvre au Japon la notion de « mineur ». D'un point de vue légal, au Japon, l'âge de la majorité est de 20 ans. La loi interdit ainsi aux moins de 20 ans de fumer du tabac ou de boire de l'alcool. La majorité civique, pour voter notamment, s'est située, elle aussi, jusqu'à une date très récente à 20 ans et vient d'être ramenée à 18 ans. Un débat est en cours pour abaisser de 20 à 18 ans l'âge de la majorité pénale ainsi que celui de la majorité civile.

Les quatre vagues de la délinquance des mineurs et le sentiment d'insécurité

Concernant la délinquance des mineurs entre 1945 et nos jours, les statistiques font apparaître une courbe d'évolution assez sinusoïdale, avec des épisodes de croissance puis de rémission. Quatre crêtes de développement de la délinquance des mineurs sont repérables (tableau 1).

La première vague s'est située après la fin de la Seconde Guerre mondiale, à la fin des années 1940 et au début des années 1950, avec un maximum en 1951. Du fait de la crise économique et sociale qui a marqué les lendemains de la guerre (avec notamment des situations de famine), la délinquance des mineurs s'est traduite alors par une multiplication des vols simples ou des vols à main armée, pour des motifs souvent économiques de survie.

La deuxième poussée est intervenue dans les années 1960, avec un sommet enregistré en 1964. Cette vague de délinquance des mineurs a été en relation avec le développement de l'urbanisation, avec la concentration de la population dans les grandes villes et avec l'augmentation du nombre des mineurs, du fait de l'arrivée à l'âge de l'adolescence de la génération du « *Dankai no Sedai* »

(*baby boom*¹). Les agressions physiques et les viols deviennent alors particulièrement nombreux.

La troisième vague caractérise les années 1970-1980 et culmine en 1983. Le Japon a alors achevé de rattraper économiquement les autres pays occidentaux. C'est désormais une société qui s'est enrichie, cette évolution entraînant l'affaiblissement de la cohésion sociale et des liens traditionnels de solidarité, avec des divergences entre l'influence de la famille qui tend à se réduire à une famille nucléaire, et celle de l'environnement qui entoure les mineurs (par exemple, avec le développement de la pornographie). Un caractère nouveau de cette délinquance des mineurs est l'augmentation des formes élémentaires de délinquance, comme les vols à l'étalage ou les vols de deux-roues et l'apparition de formes de violence scolaire qui sont d'une gravité sans précédent.

Enfin, un nouveau cycle de plus faible amplitude a commencé en 1997 et se serait achevé en 2002.

Ces quatre pointes - 1951, 1964, 1983, 1998 - ont été, pour une assez large part, en relation avec les changements démographiques, économiques, sociaux et politiques qu'a connu durant cette période la société japonaise. Notamment, la démographie des mineurs a constitué un facteur important de l'évolution de cette délinquance. Cette évolution démographique a été marquée par deux vagues de croissance de la population des mineurs en 1962-1967 et, ensuite, en 1982-1987 : la première correspondant à la génération du baby boom de l'immédiat après-guerre ; la seconde étant qualifiée de « *Dankai no Sedai Jr. 2* » (baby-boom Jr.) et correspondant à la génération des enfants des baby-boomers.

Ces deux périodes ont vu une forte augmentation de la délinquance des mineurs (graphique 1).

Néanmoins, sur le long terme, le tableau 2 fait apparaître une tendance à la diminution de cette délinquance,

Tableau 1 - Nombre des mineurs arrêtés ayant commis des infractions pénales³

	1946	1951	1964	1970	1983	1998	2005
Vols simples	87 825	127 122	135 849	106 359	202 028	121 261	84 483
Vols à main armée	2 903	2 197	1 987	1 092	788	1 566	1 172
Coups et blessures	2874	8653	16669	10211	11406	9914	6902
Viols	258	1530	4242	2212	750	460	153
Homicides	249	448	361	198	87	117	73
Total des mineurs arrêtés	111 790	166 433	238 830	224 943	317 438	221 410	178 972

Tableau 2 - L'évolution de la population d'âge 14-19 ans⁴ (en milliers)

	1947	1952	1957	1962	1967	1972	1977	1982	1987	1992	1997	2000
14-19 ans	17 077	17 796	18 401	20 414	19 390	16 358	16 372	18 084	19 298	17 618	15 181	14 060

....

(1) Environ 8 millions de nouveaux-nés entre 1947-1949.

(2) Les enfants du « *Dankai no Sedai Jr.* » : environ 8 millions de nouveaux-nés entre 1971-1974.

(3) Source : *Le Cahier blanc du crime*, 2006, ministère de la Justice, p. 344-345.

(4) Source : ministère du Territoire et de la Communication, Bureau des statistiques, <http://www.stat.go.jp/english/index.htm>

Graphique 1 - Nombre des arrestations de mineurs pour des infractions pénales et courbe d'évolution de la population des mineurs

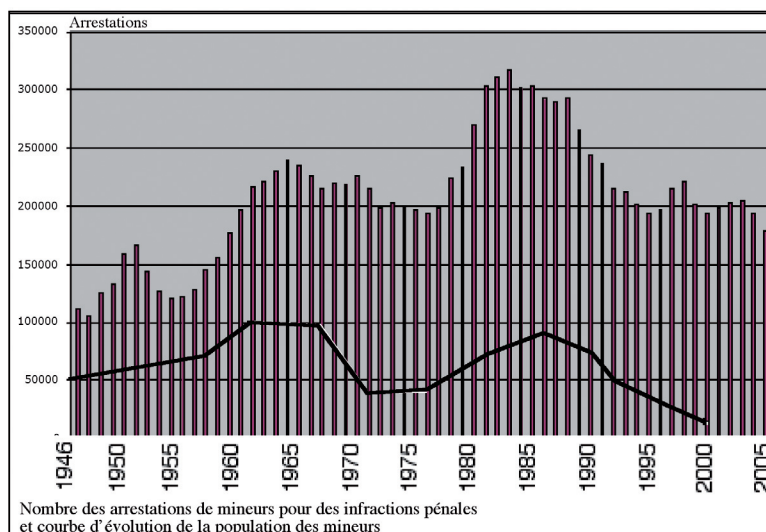


Tableau 3 - L'évolution de la « délinquance violente » commise par des mineurs ⁵

	1949	1954	1959	1964	1969	1974	1979	1984	1989	1994	1999	2004
Vols à main armée	2832	1800	2550	1909	1172	668	558	669	574	911	1611	1638
Incendies	199	228	189	150	254	126	163	179	97	95	90	81
Viols	1165	1935	4530	4181	2485	1465	905	723	438	310	426	296
Homicides	333	404	415	356	264	102	92	74	116	75	110	105
Violences	4529	4367	7684	6596	4175	2361	1718	1645	1225	1382	2237	2120

Tableau 4 - Arrestations ⁶

Année	Arrestations	Mineurs arrêtés	Proportion des mineurs
1946	333 694	111 790	25,1%
1951	452 602	166 433	26,9%
1964	488 080	238 830	32,9%
1970	883 254	224 943	20,3%
1983	710 957	317 438	30,9%
1998	812 299	221 410	21,4%
2005	1 120 026	178 972	13,8%

Tableau 5 - Nombre des personnes arrêtées ayant commis des actes de délinquance sur la voie publique ⁷

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Arrestations	42715	42522	41314	35682	36700	36786	36408	31277	28800	26797
Mineurs	71%	69,5%	68,1%	69,7%	70,6%	69,4%	66%	61,9%	60,6%	59,5%

Tableau 6 - L'évolution de la population active entre 1950 et 2000 ⁸

	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
Agricole	48,5%	41,1%	32,7%	24,7%	19,3%	13,8%	10,9%	9,3%	7,1%	6%	5%
Industrie	21,8%	23,4%	29,1%	31,5%	34,0%	34,1%	33,6%	33,1%	33,3%	31,6%	29,5%
Services	29,6%	35,5%	38,2%	43,7%	46,6%	51,8%	55,4%	57,7%	59 %	61,8%	64,3%

....

(5) Source : Agence de la Police nationale, « Bilan de délinquance et déviance des mineurs en 2006 ».

(6) Source : *ibid.*

(7) Source : *ibid.*

(8) Ministère du Territoire et de la Communication, Bureau des statistiques, selon le recensement de 2005.

envisagée de manière générale. Dans le même sens, le tableau 3 confirme une diminution des actes de violence enregistrés commis par des mineurs, qu'ils soient envisagés de manière générale comme dans le détail de leurs formes et de leur gravité (incendies, vols à main armée, viols, homicides).

Cette tendance se retrouve dans la proportion des mineurs arrêtés pour des infractions au Code pénal (tableau 4).

On voit donc que la délinquance des mineurs en général et ses formes violentes ne se sont pas aggravées statistiquement et ont plutôt régressé. Cette constatation factuelle doit cependant être nuancée en remarquant une augmentation de l'implication des mineurs dans la délinquance de voie publique au cours des années récentes, dans près des deux tiers des cas (tableau 5).

Du côté de la perception de cette insécurité, les sondages montrent la persistance chez les Japonais de sentiments de peur ou d'inquiétude importants liés au comportement des mineurs. En 2006, le cabinet du Premier ministre a fait un sondage sur le sentiment d'insécurité⁹. À une question sur les causes de l'aggravation de l'insécurité, la hiérarchisation des réponses (multiples) a été la suivante : l'augmentation de la délinquance imputable aux étrangers (55,1 %), l'affaiblissement de la cohésion sociale et de la solidarité dans les communautés locales (49 %), les insuffisances de l'instruction et de l'éducation des jeunes (48,1 %), la diffusion des informations et le rôle des médias (43,8 %), la légèreté des peines infligées aux délinquants (39,3 %), la diminution de la morale (37,2 %), la récession économique (29,7 %), l'insuffisance de la présence policière dans les postes de police (*Koban*) (20,9 %), l'augmentation de la délinquance imputable au crime organisé (19,3 %), l'insuffisance de la surveillance policière (18,1 %). Sur les « individus ou organisations susceptibles de commettre une agression contre vous ou vos proches », les suspicions se portent sur : les « gens psychologiquement instables » (59,9 %), les récidivistes (43,3 %), le crime organisé d'origine étrangère (38,9 %), les mineurs délinquants ou les groupes de jeunes délinquants (37,7 %), le crime organisé traditionnel (*Yakuza*) (29,8 %).

....

(9) Sondage sur l'insécurité effectué en 2006 sur un échantillon de 1795 personnes.

(10) Research Foundation for Safe Society : sondage sur le sentiment d'insécurité en 2004 sur un échantillon de 2500 personnes.

(11) Le *Bousouzoku* est une sorte de déviance des mineurs classique au Japon. Il s'agit de bandes de jeunes, disposant de motos modifiées illégalement, qui, armés (battes de base-ball, couteaux, etc.) roulent en groupes sur les routes la nuit. Ils font du bruit et gênent le sommeil des gens avec leurs motos trafiquées, enfreignent le code de la route, dégradent les voitures stationnées ou provoquent la police. Souvent, ils attaquent les passants ou commettent des viols collectifs. Le jour, ces bandes ont des liens avec le *Yakuza*, à l'occasion d'activités de racket ou de vente de drogues aux mineurs. Plus tard, beaucoup de ces jeunes des *Bosozoku* deviennent des membres du *Yakuza*.

Dans le même sens, les caractéristiques contemporaines de l'évolution de la délinquance sont perçues de la manière suivante : la baisse de l'âge des délinquants (77,2 %), la cruauté des actes commis (66,5 %), le développement des agressions contre les personnes vulnérables, comme les personnes âgées ou les enfants (61,3 %), la faiblesse des motivations (58,4 %), l'augmentation des crimes gratuits dans la rue (51,6 %), l'augmentation de la cybercriminalité (43,6%), le nombre de crimes commis par des étrangers (41,9%). Même orientation lorsqu'il s'agit d'évaluer les causes du sentiment d'insécurité dans le quartier de résidence¹⁰. Sont cités : certains racolages insistants (35,4 %), les comportements des jeunes motards (*Bosozoku*¹¹) (28,4 %), les incivilités, les insolences ou la délinquance des mineurs (23,9 %), la dégradation des bâtiments, les tagages, les dépôts de débris (18,9 %) les gens inconnus (35,4 %).

On le constate, chez les Japonais, persistent des « sentiments d'insécurité » et des réactions d'inquiétude importantes liées au comportement des mineurs. On peut les attribuer pour une part à l'influence des médias. Mais ils sont sans doute aussi la conséquence de changements dans la façon dont se manifeste la délinquance des mineurs, en prenant des formes qui concernent plus directement l'ensemble de la population, tout particulièrement avec l'explosion des violences scolaires.

Les transformations de la société japonaise et la place nouvelle de l'éducation : la violence à l'école

Depuis les années 1960, la société japonaise s'est très profondément transformée. Avec la croissance économique, d'abord, s'est produite une mutation de la répartition de la population employée dans les différents secteurs économiques, avec la forte diminution (de 48 % à 5 %) de la population employée dans le secteur primaire (agriculture), tandis que progressait le nombre d'emplois dans le secteur secondaire et tertiaire, celui de l'industrie et des services (tableau 6).

Ce changement a entraîné un déplacement sans précédent des populations des zones rurales vers les zones urbaines. En conséquence, les grandes villes ont accueilli de nouveaux habitants, et il a été nécessaire de construire de nouveaux logements, cela entraînant, notamment, un développement de l'urbanisation à la périphérie des grandes villes. Alors que la vie rurale se traduisait par une certaine insécurité liée aux aléas climatiques, cette évolution s'est accompagnée d'un mode de vie beaucoup moins incertain, avec une sécurité de l'emploi pour les ouvriers et les employés de l'industrie et des services, dans le cadre du système japonais de l'« emploi à vie » et avec le développement des formes publiques et privées de « sécurité sociale ».

Cette évolution s'est accompagnée d'un enrichissement de la société japonaise qui s'est réalisé de façon relativement équitable, en favorisant la création d'une importante classe moyenne. On dit souvent : « Tous les Japonais, les cent millions de Japonais, appartiennent à la classe moyenne », ce dont on retrouve l'écho dans les déclarations des individus, la plupart des Japonais se percevant comme membres de la « classe moyenne » et se déclarant comme tels. De ce point de vue, a réussi à être sauvegardée une relative cohésion sociale dans une société plutôt égalitaire. Politiquement, cette classe moyenne souhaite la stabilité politique, tout en étant sensible à la situation économique et en étant attentive aux variations de son pouvoir d'achat et de ses moyens de consommer. La forte croissance de l'économie japonaise a permis de réaliser d'abord le rêve de posséder la télévision noir et blanc, le réfrigérateur et la machine à laver pendant les années 1950-1960 ; ensuite, celui d'acquérir les « 3C » (*Color Televisions, Climatiseur, Car*) dans les années 1960-1970. Les Japonais sont entrés ainsi dans la société de consommation de masse, caractérisée par une invasion des objets et par l'importance accordée à leur possession.

Mais ces changements ne se sont pas réalisés sans qu'apparaissent de nouveaux problèmes. Depuis la fin des années 1960 et les années 1970, notamment, du fait de l'urbanisation et de la forte concentration de la population dans les villes, la qualité de vie quotidienne s'est dégradée, avec la pollution, la question des déchets, les problèmes du logement et du voisinage, la sécurité routière. Plus particulièrement, un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes se sont développées autour des questions relatives à l'instruction et l'éducation des jeunes.

....

(12) Une circulaire du ministère de l'Éducation nationale a aboli l'utilisation du *Hensachi* pour les collèges publics en 1993, en raison de cette concurrence.

(13) Cf. Claude Leblanc, *Le Japoscope 2003*, Ilyfunet, p. 157.

La question de l'éducation est considérée comme un problème important du fait de sa place dans le processus de reproduction et de pérennisation des sociétés. Avec les changements survenus dans les années 1960 et 1970, le problème de l'école va occuper une place croissante dans les préoccupations des Japonais. Les parents ont le souci de faire bénéficier leurs enfants de la meilleure instruction possible pour leur assurer une meilleure position sociale. Au Japon, la scolarité est obligatoire de 6 à 15 ans (six ans à l'école primaire, trois ans au collège), avec, ensuite, la possibilité de poursuivre des études au lycée (trois ans) et à l'université (diplôme en quatre ans). Il s'agit par là d'avoir la possibilité d'entrer dans une université prestigieuse, afin d'être embauché par une grande entreprise ou de devenir membre d'une profession libérale et d'accéder, plus généralement, à des métiers bien rémunérés.

Le développement des aptitudes intellectuelles est plus prisé dans cette perspective que celui des qualités humaines. C'est ainsi qu'il existe des classements qui évaluent de façon chiffrée la cote des lycées et des universités, tant publics que privés (*Hensachi*). S'y ajoute un classement des collèges privés¹². Pour les universités, on trouve l'université de Tokyo au sommet d'une pyramide qui hiérarchise toutes les universités publiques ou privées. Ce classement des universités se répercute dans les choix des entreprises. Cette compétition éducative et méritocratique est acceptée par les Japonais, car ils pensent que le travail et la réussite aux examens scolaires suffisent pour entrer dans une université prestigieuse, quelles que soient les origines familiales ou sociales. Ce système fondé sur la performance scolaire est censé garantir à tous l'égalité des chances aussi bien pour l'accès à l'université qu'aux emplois les plus gratifiants.

Dans ces conditions, les parents poussent leurs enfants à faire des études et à y obtenir les résultats les plus performants, dans un climat de forte concurrence scolaire. Aujourd'hui, la plupart des enfants ont autant ou davantage de diplômes que leurs parents. Une proportion importante et croissante des lycéens peut accéder à l'université (cf. tableau 7). Après la fin des classes, la plupart des enfants vont dans des cours privés (*Juku*) afin, notamment, de s'entraîner à passer examens et concours dans les meilleures conditions¹³. Aujourd'hui, on trouve ces pratiques jusque dans des écoles maternelles privées réputées, pour des enfants de 3 ou 4 ans, avec des épreuves qu'ils passent, assistés de leurs parents.

Tableau 7 - Taux d'accueil des bacheliers dans l'enseignement supérieur ¹⁴

	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Taux	17,0%	23,6%	38,4%	37,4%	37,6%	36,3%	45,2%	49,1%	49,9%

Tableau 8 - Violences à l'école entre 1983-1996 ¹⁵

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Collège	3547	2518	2441	2148	2297	2858	3222	3090	3217	3660	3820	4693	5954	8169
Lycée	768	647	642	653	774	1055	1194	1419	1673	1594	1725	1791	2077	2406
Total	4315	3165	3083	2808	3071	3913	4416	4509	4890	5260	5545	6484	8031	10575

Tableau 9 - Nombre d'actes de violence dans les établissements scolaires ¹⁶

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Ecole primaire	1304	1528	1509	1331	1465	1253	1600
Collège	18209	22991	24246	27293	25769	23199	24463
Lycée	4108	5152	5300	5971	5896	5002	5215
Total	23621	29671	31055	34595	33130	29454	31278

Tableau 10 - Classification des actes de violence pour 2004 ¹⁷

	Ecole primaire	Collège	Lycée	Total
Dégradations d'installations scolaires	1126	12857	3552	17535
Violence entre élèves	338	3774	659	4771
Violence contre les enseignants	92	1002	365	1459
Violence contre d'autres personnes	544	8351	1355	10250
Total	2100	25984	5931	34015

Dans ce contexte, de nombreux enfants se sentent soumis à une très forte pression sociale, qui nourrit des réactions de stress ou de frustration.

Au cours des années 1980 notamment, dans les collèges, les enfants des « *Dankai no Sedai Jr.* » (baby boomers Jr.) sont arrivés massivement. Les conditions d'étude et de vie se sont alors fortement dégradées du fait de la surpopulation des classes (autour de 45 élèves) et de la compétition scolaire. De nombreux élèves ont souffert de la pression que créent la concurrence entre les établissements comme la concurrence avec leurs camarades de classe. Par ailleurs, leurs parents, notamment leurs mères, y ont contribué par l'importance qu'ils accordent aux études et aux résultats scolaires. Certains enfants, qui sont marginalisés par de mauvaises notes, se retrouvent alors déprimés et paniqués par la perspective du concours d'entrée au lycée et par la crainte d'un échec.

Dans cet environnement, le Japon a connu un développement sans précédent de la violence dans les écoles comme le montre le tableau 8, avec un triplement des faits enregistrés entre le début des années 1980 et 1996.

L'aggravation de cette situation a conduit, en 1997, le ministère de l'Éducation à changer le mode d'enregistrement des « actes de violence » et à en clarifier la définition, en distinguant : la dégradation des installations scolaires, la violence entre élèves, la violence contre des enseignants, la violence contre d'autres personnes.

Le ministère donne des exemples. Ainsi, pour la violence contre les enseignants : « Un élève saisit l'enseignant par son vêtement », « un élève lance une chaise vers un enseignant » ou « un élève blesse volontairement un enseignant » ; pour la violence entre élèves : « Un collégien de 3^e année blesse un élève de 1^{re} année » ; la violence à une autre personne : « Pour le voler, un élève frappe un passant sur la voie publique. » Par ailleurs, fait symptomatique de l'extension de ces phénomènes, la collecte statistique s'étend désormais à l'école primaire. Ces changements empêchent la comparaison avec les chiffres antérieurs à 1997, mais ils sont tout aussi significatifs, comme le montre le tableau 9 pour la période 1997-2003. Le tableau 10 présente la classification des actes de violence dans les établissements scolaires pour l'année 2004.

....

(14) Source : ministère de l'Éducation nationale, *Enquête sur l'école en 2006*.

(15) Source : ministère de l'Éducation nationale, *Enquête sur les enfants en difficultés en 2006*.

(16) Source : *ibid.*

(17) Source : *ibid.*

Les niveaux de violence scolaire

Lorsqu'on regarde ces tableaux, les chiffres sont impressionnants, d'autant plus qu'on dit souvent qu'il y a un « chiffre noir », et que la situation est, en fait, plus grave que ne l'indiquent les chiffres officiels. Il faut, en outre, noter que le nombre des actes de violences s'est accru alors que la population scolaire diminuait. Par ailleurs, les caractéristiques de cette violence des jeunes dans le milieu scolaire se sont modifiées.

On peut considérer qu'un premier niveau de la violence scolaire est celui des « *ijime* ». Il est assez difficile de déterminer ce que recouvre cette notion d'« *ijime* » (et c'est donc difficile à détecter et à prévenir). En 1985, pour la première fois, le ministère de l'Éducation nationale a tenté d'en donner une définition : « Lorsqu'une personne harcèle physiquement ou psychologiquement une autre personne plus faible. » On peut traduire cette notion d'*ijime* par l'idée de « brimades ¹⁸ ». Par exemple, plusieurs élèves mettent en quarantaine un camarade dans une classe ou un club de sport, cachent des objets lui appartenant, lui donnent des coups de pied ou de poing. Dans certains cas, cela peut finir par le suicide de la victime ou par le meurtre des agresseurs. Il arrive d'ailleurs que les rôles s'inversent, un auteur de brimades pouvant à son tour en devenir victime, ou inversement. L'autorité publique considère que c'est une des questions majeures en rapport avec la violence à l'école. Ce phénomène n'est pas nouveau. En 1986, un suicide d'un collégien consécutif à ce type de situation avait bouleversé la société japonaise et mobilisé sur ce sujet autorité publique, école et parents. Les cas de suicide dans ces circonstances ont eu tendance à augmenter et, en 2006, le ministre de l'Éducation nationale a lancé des mises en garde à ce sujet. Les cas d'*ijime* répertoriés par l'administration scolaire étaient de 21 671 en 2004 (5 551 à l'école primaire, 13 915 au collège, 2 121 au lycée ¹⁹). On considère qu'ici aussi il faut tenir compte d'un « chiffre noir ».

Autre symptôme, depuis 1997, les médias utilisent souvent le terme « effondrement de classe » (*Gatsukyu boukai* ²⁰). C'est le cas lorsqu'une classe (notamment à l'école primaire) échappe au contrôle des enseignants. Les enfants devenant désobéissants, perturbateurs, violents, les enseignants n'enseignant plus et ne maîtrisant plus leur classe. Ce phénomène se constate depuis le début des années 1990. Il est vrai qu'une cause de ce phénomène

....

(18) On peut aussi observer ce phénomène d'« *ijime* » chez les adultes. L'ouvrage d'Amélie Nothomb, *Stupeur et tremblements* (1999), évoque la quarantaine et le harcèlement moral subis dans une entreprise japonaise. Cf. Maurice Cusson [2002, p. 109 ; p. 119-120].

(19) Source : ministère de l'Éducation nationale. http://www.mext.go.jp/b_menu/houdou/17/09/05092704.htm

(20) En anglais, *breakdown of order in the classroom*.

peut être l'incapacité ou l'incompétence des enseignants, mais on constate que même des classes d'enseignants expérimentés peuvent être aussi perturbées de cette façon. On peut observer le phénomène dans le Japon entier, sans distinction entre grandes villes ou zone rurale.

Plusieurs analyses insistent dans ce cas sur l'influence de trois facteurs : l'imaturité sociale, les réactions de panique et la peur de l'échec [Ogi, 2000].

L'imaturité sociale se traduit par le fait que beaucoup d'enfants n'ont pas de conscience de leur relation à autrui, de l'existence d'un lien entre « eux et les autres ». Dès lors, ils ne respectent pas la personne des autres, pas plus que leurs biens. Ils ne se soucient pas de l'espace qu'ils doivent laisser à la liberté des autres. L'absence d'ordre dans la classe traduit ainsi l'inaptitude à la vie sociale d'un certain nombre d'enfants.

En ce qui concerne les symptômes de panique, éventuellement générateurs de petits accès de violence, ils se manifestent lorsque l'enfant est confronté à une petite difficulté ou à une frustration. Affolé, n'arrivant pas à exprimer ses sentiments, il perd le contrôle de ses réactions et recourt à la violence pour traduire son malaise intérieur.

Enfin, dernier facteur : de plus en plus, on dit que les enfants ont peur de l'échec et manquent de confiance en eux. Dans la concurrence scolaire, ils sont habitués à faire l'objet d'évaluations par les autres, notamment par les enseignants ou les parents. Pour affirmer leur existence, devenir un perturbateur est un moyen pour l'enfant d'attirer l'attention et de tester l'attitude des autres à son égard par des comportements de provocation.

Quant aux actes de violence caractérisée, dans la période antérieure, avant 1990, les enseignants, les parents ou la police arrivaient assez facilement à identifier le profil des auteurs de violence potentiels. Le style de leur habillement, certains comportements individuels (fumer), l'agrégation à des bandes plus ou moins organisées permettaient de les repérer. Progressivement, cette orientation déviante se confirmait et s'aggravait, avec des retards à l'école puis l'absentéisme, des fugues, des violences familiales (notamment contre la mère), la participation à des bagarres ou à des rackets. Les ultimes étapes de cet itinéraire déviant étant l'usage de la drogue, et, pour les filles, la prostitution. Il y avait là un modèle de comportement déviant des jeunes,

dont on pouvait plus ou moins prévoir l'évolution, avec la possibilité d'intervenir à chaque étape pour tenter de la freiner et de l'arrêter. Cette violence pouvait alors recevoir une interprétation plus ou moins rationnelle et être rattachée à des facteurs explicatifs permettant d'en prévoir et, éventuellement, d'en prévenir les manifestations, en limitant les craintes que celles-ci peuvent susciter.

À l'inverse, aujourd'hui, la violence dans les écoles s'est transformée, en présentant particulièrement trois caractéristiques.

La première est la banalisation des auteurs de ces comportements : on ne peut plus identifier facilement les auteurs potentiels d'agressions et s'en protéger. Un jour, ce peut être un élève « normal » qui explose de rage, se laisse emporter par la violence et peut aller jusqu'au meurtre²¹. C'est dire qu'il n'y a plus de distinction claire entre un élève « normal » et un élève « violent », tous les élèves devenant susceptibles de se livrer à des violences.

Le second caractère est l'imprévisibilité de la forme nouvelle de violence, dite « violence colérique ». Dans cette violence colérique, on distingue deux catégories. La première forme est celle des « comportements menaçants », qui consistent dans une utilisation de la violence pour effrayer et pour faire peur, les cibles étant alors le plus souvent les enseignants ou les parents. Certes cette violence peut avoir parfois des conséquences très graves, mais sa genèse n'échappe pas à toute analyse, et on peut arriver à en saisir plus ou moins l'objectif ou les causes. On peut donc prendre des mesures pour s'en protéger, y remédier ou tenter de les prévenir. En revanche, dans la catégorie « explosion émotive » (*Kireru*) [Ogi, *op. cit.* 2000], ce sont des frustrations ou des émotions fortes qui déclenchent la violence, de manière soudaine et difficilement prévisible. En conséquence, il est difficile de l'anticiper et de l'analyser. Elle est d'autant plus génératrice de peur et d'insécurité qu'elle est justement irrationnelle et imprévisible. On ne sait pas quand, où, du fait de qui, ce type de violence peut survenir.

Enfin, le dernier caractère, c'est la cruauté de la violence des mineurs. Celle-ci semble avoir deux raisons. D'une part, lorsque la violence est la conséquence d'émotions non contenues, elle tend à devenir une violence non maîtrisée, sans mesure, aveugle, incapable de prendre en compte les circonstances ou les conséquences qui pourraient la freiner, d'où une escalade qui peut aller jusqu'à provoquer des blessures graves et même mortelles. Le second aspect de

cette nouvelle violence de jeunes est son caractère ludique, le fait qu'elle devient une composante de « jeux » dont elle constitue une dimension essentielle. Depuis une dizaine d'années se sont multipliés, par exemple, des vols avec violence sur la voie publique, dont sont particulièrement victimes des étudiants, des adultes de 40 à 60 ans et des sans-domicile-fixe. Ils appellent ce genre de vol avec violence la « chasse ». Ils sont comme des prédateurs, ils cherchent les victimes potentielles, les attaquent et comptabilisent le montant des butins ou le nombre des victimes, à la manière dont une console de jeux compte les points. Les étudiants sont visés pour prendre leur argent, mais aussi pour le plaisir d'assister à leur panique devant ces agressions. Il en est de même pour les adultes autour de la cinquantaine, souvent victimes de licenciements et pour cela fragilisés, humiliés et méprisés. Enfin, leur situation précaire et leur vulnérabilité physique et psychologique exposent les sans-domicile-fixe à ces expéditions. Ce type de violence est le plus souvent commis en groupe, ce qui atrophie chez les jeunes le sentiment de responsabilité individuelle et refoule toute conscience de culpabilité ou de comportement antisocial.

Certaines analyses soulignent que le processus de la croissance économique des années 1960-1980 a suscité l'apparition de deux types de déviance des mineurs : le type « *anomie* » et le type « *naufragé* » [Houzuki, 1999]. La déviance d'anomie occupe une grande place dans la délinquance des mineurs au Japon, notamment dans la délinquance qui se traduit par des vols, qui représentent 80 % de la délinquance des mineurs. Dans les années 1950, les mineurs volaient pour manger ou survivre. Dans les années 1980-1990, les mineurs se sont mis à voler pour faire face aux offres et aux sollicitations de la société de consommation. Comme l'a écrit Houzuki [*ibid.*] : « *Dans une société de consommation, les mineurs commettent des vols afin de satisfaire leurs désirs, suscités par la publicité et les médias. Dans une société riche et matérialiste, ils sont attirés par les marchandises exposées dans les hypermarchés ou les vitrines des magasins, leurs désirs en sont stimulés et provoqués. De plus, ils utilisent aussi les objets pour se différencier, notamment les produits de marque ou de luxe : ils les recherchent et même les volent.* » On peut ajouter que ce type de déviance ne concerne pas que les mineurs. Les années 1980 ont vu apparaître de nombreuses escroqueries ou arnaques financières commises par des adultes motivés par le désir de gagner de plus en plus d'argent pour accéder aux biens proposés par la société de consommation.

La déviance de type « *naufragé* » caractériserait des mineurs qui n'arrivent pas à trouver leur place dans la

....

(21) En 1998, un collégien a poignardé mortellement une enseignante.

société. Normalement, un enfant s'intègre à son environnement social par ses liens avec sa famille, l'école, le travail, une religion, un groupe ou un ami. À travers cette expérience, il prend conscience de son identité sociale et de sa responsabilité sociale. En cas d'échec de ce processus, l'individu ressent une frustration liée à sa situation de marginalisation ou d'exclusion, qui est génératrice d'angoisse. Pour exorciser ses problèmes, il tente alors de les fuir par des conduites antisociales : vol à l'étalage, rodéo de voitures ou de motos, absentéisme scolaire, alcoolisme ou drogue. Quelquefois, il cherche des compagnons partageant le même vécu, en se livrant à des violences collectives contre des personnes plus vulnérables ou contre des inconnus sur la voie publique. La prostitution pourrait traduire la même recherche inconsciente d'une identité sociale. Auparavant, une trop grande intégration à la société de consommation et à ses tentations expliquerait la violence dite « anomique », tandis que, selon cette analyse, la rupture du lien social serait la cause de cette violence des « naufragés », notamment lorsque leurs échecs scolaires tendent à les marginaliser par rapport à l'institution scolaire, à leur famille et dans leurs perspectives d'intégration future à la société.

L'arrière-plan culturel, économique et social de la délinquance des mineurs

En arrière plan de ces manifestations de délinquance et de violence des jeunes au Japon se trouvent des transformations sociales, dont certaines sont propres au Japon et d'autres se retrouvent dans les sociétés occidentales développées.

Le premier facteur, tout à fait spécifique au cas japonais, est constitué par le grand changement culturel intervenu après la Seconde Guerre mondiale, qu'a été pour les Japonais la découverte de l'« individu » [Higuchi, 1998, p. 56]. Avant la guerre, les Japonais étaient très intégrés dans des structures « communautaires » de type *gemeinschaft* : la famille traditionnelle, paternaliste et patriarcale, et la communauté locale fondée sur les relations de voisinage du village ou du quartier [Yoshimori, 1987]. Ces structures étaient des lieux de solidarité mais aussi de surveillance mutuelle. Ainsi, en 1940-1945, le gouvernement utilisa les associations de quartier pour mobiliser tous les Japonais dans la guerre totale contre les États-Unis. Ces structures étaient vues comme représentant l'intérêt collectif, en générant un conformisme laissant très peu de place à l'expression des aspirations individuelles, lesquelles étaient rapidement perçues comme déviantes. Étaient

alors privilégiées les valeurs du groupe, le « sacrifice » des désirs individuels devant les intérêts supérieurs de la famille, de la communauté ou de l'État [Morita, 1999]. Le Japonais se fondait dans le groupe, en respectait les normes de comportement, soit pour les avoir intériorisées, soit du fait de la pression et de la surveillance que le groupe exerçait sur lui.

Après la capitulation du Japon, la plupart des Japonais ont éprouvé un sentiment de libération. La guerre a détruit non seulement le militarisme et les infrastructures industrielles, mais aussi l'ordre social traditionnel. Cette évolution a été favorisée par l'action américaine pour démocratiser la société japonaise, l'article 15 de la Constitution de 1947 déclarant : « *Tous les citoyens devront être respectés comme individus. Leur droit à la vie, à la liberté, à la poursuite du bonheur, dans la mesure où il ne fait pas obstacle au bien-être public, demeure le souci suprême du législateur et des autres responsables du gouvernement.* » Cette libération a généré deux problèmes. D'une part, cela s'est traduit par une orientation vers la priorité donnée aux intérêts des individus, certains Japonais pensant que l'on peut désormais faire n'importe quoi pour satisfaire ses désirs au nom de la liberté. D'autre part, s'est imposée l'idée qu'il pouvait n'y avoir aucune limite aux désirs de l'individu. Le bonheur qui était autrefois associé à la réalisation d'un idéal de sacrifice s'est trouvé désormais en relation avec la satisfaction des aspirations individuelles [Morita, *op. cit.*].

Ce changement spécifiquement japonais a été concomitant avec un phénomène caractéristique de la plupart des sociétés occidentales, l'enrichissement économique et le développement de la société de masse et de la société de consommation. La multiplication des sollicitations visant à développer la consommation individuelle et à en faire un élément essentiel du mode de vie est venue converger avec la mutation culturelle évoquée précédemment. Dans ce contexte, l'affranchissement des contraintes communautaires a provoqué un basculement vers un individualisme qui s'avère souvent peu soucieux du respect des autres et du bien public. Ce sont, pour une part, les conséquences de cette évolution que l'on retrouve dans le comportement des mineurs, qui revendiquent la satisfaction immédiate de leurs désirs, en négligeant souvent toute considération morale ou collective.

C'est dans ce contexte que s'est particulièrement développé le climat de concurrence scolaire exacerbée, qui a culminé dans les années 1980-1990 et dont on a évoqué précédemment les conséquences. Depuis 1995, cette concurrence scolaire reste une composante de la société japonaise, mais elle s'est quelque peu atténuée du fait des

problèmes économiques que le Japon a connus à partir du début des années 1990, tout en constituant, depuis cette date, un autre facteur explicatif de la délinquance des jeunes et de ses formes violentes.

Après la guerre, le Japon a connu des années de croissance économique continue, et on en était venu à considérer que c'était là une caractéristique permanente du développement économique. Dans les années 1990, les Japonais ont vu pour la première fois le PIB reculer, cette récession s'accompagnant de la faillite de certaines grandes entreprises. Des PDG de banques en faillite, brillants lauréats du système scolaire, ont mis fin à leurs jours. De ce fait, la course aux diplômes a perdu un peu de son prestige, d'autant que cette crise a provoqué le développement d'un chômage des diplômés. Chaque année, 20 % des étudiants titulaires d'un diplôme universitaire sont chômeurs²². Ils sont sans activité, habitent chez leurs parents. Par ailleurs, se sont multipliés les emplois précaires et les contrats de travail à durée limitée. Cette situation a eu pour conséquence, d'une part, de relativiser l'importance accordée à la compétition scolaire et universitaire, et de limiter certains de ses effets pervers. Mais, d'autre part, elle a ébranlé le mode de régulation sociale qui s'était construit dans la période précédente au sein des entreprises, lesquelles avaient, pour une part, récupéré

certaines des pratiques de fonctionnement communautaire du Japon traditionnel. Notamment avec le système de « l'emploi à vie » acquis au sortir de l'université, dont la contrepartie était un « patriotisme d'entreprise » justifiant, au profit de l'entreprise, la persistance de l'adhésion à une discipline sociale et d'un « esprit de sacrifice » qui, traditionnellement se manifestaient auparavant à l'égard des structures communautaires familiales, locales ou nationales [Higuchi, 1998 ; Komiyama, 2001]. Par là, la crise économique a ajouté ses propres conséquences anormales à celles qui s'étaient instaurées durant la période de croissance antérieure.

Depuis 1945, l'évolution de la délinquance des jeunes au Japon, avec ses formes plus ou moins violentes, a donc été, pour une large part, le reflet des profondes transformations sociales, économiques, politiques et culturelles que le pays a connues depuis cette date. L'inquiétude persistante que les Japonais manifestent à l'égard du comportement des jeunes n'est peut-être, de ce fait, que la manifestation plus ou moins consciente des interrogations qui sont les leurs concernant l'évolution de l'ensemble de la société japonaise.

Chikao URANAKA

Bibliographie

- CUSSON (M.), 2002, *Prévenir la délinquance, les méthodes efficaces*, Paris, PUF.
- HIGUCHI (Y.), 1998, *Introduction de la constitution*, Tokyo, Keisousya.
- HOZUKI (M.), 1999, « La déviance et son contrôle dans la société contemporaine japonaise », in HOZUKI (M.) (dir.), *Sociologie de la déviance au Japon*, Tokyo, University of Tokyo Press.
- KOMIYAMA (N.), 2001, *Le contrôle du crime semi-formel par le NPO (Non Profite Organisation)*, Tokyo, Tachibana shobou.
- MORITA (Y.), 1999, « Ijime, la déviance et son contrôle », in Makoto Hozuki (dir.), *Sociologie de la déviance au Japon*, Tokyo, University of Tokyo Press, p. 108-110.
- OGI (N.), 2000, *Comment observer la crise des enfants*, Tokyo, Iwanami.
- YOSHIMORI (M.), 1987, *Les entreprises japonaises*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 2186.

....

(22) Source : ministère de l'Éducation nationale, *Enquête sur l'école en 2006*.